

V

(Avis)

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE
CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration**(Affaire COMP/M.6984 — EPH/Stredoslovenska energetika)****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(2013/C 308/05)

1. Le 16 octobre 2013, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽¹⁾, d'un projet de concentration par lequel l'entreprise Energetický a Průmyslový Holding a.s. («EPH», République tchèque) acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement CE sur les concentrations, le contrôle exclusif de l'entreprise Stredoslovenská energetika, a.s. («SSE», République slovaque) par achat d'actions.
2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:
 - EPH: opère en République tchèque essentiellement dans le domaine de la production et de la livraison d'électricité et de la fourniture de chauffage urbain et, de façon marginale, dans le secteur du gaz. Elle est présente en République slovaque principalement comme gestionnaire de réseau de stockage, de transport et de distribution de gaz et comme fournisseur sur le marché de détail du gaz, et dans une moindre mesure, dans le secteur de l'électricité,
 - SSE: essentiellement présente en République slovaque dans le domaine de la distribution et de la fourniture d'électricité au détail, avec quelques activités mineures dans les secteurs du gaz et de l'électricité respectivement en République slovaque et en République tchèque.
3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement CE sur les concentrations.
4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie (+32 22964301), par courrier électronique à l'adresse COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier, sous la référence COMP/M.6984 — EPH/Stredoslovenska energetika, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffes des concentrations
MADO 1
1210 Bruxelles
BELGIQUE

⁽¹⁾ JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement CE sur les concentrations»).